

Procès-verbal de la 4^e assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal tenue sous la présidence de Madame Marie-Claude Beaudin après convocation légale et tenue par conférence web, le lundi 3 avril 2023 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT :

Administrateurs : Mme Marie-Claude Beaudin, présidente,
Mme Julie Boncompain, administratrice
M. Benoit Bussière, administrateur

Direction : M. Michel Gamelin, directeur général
M. Jonathan Poisson, directeur expérience membre et soutien à la direction générale
Mme Karina Solovieva, conseillère vie associative et communication
Mme Nathalie Martin, adjointe à la direction générale

Nombre de présences en direct : 63

Nombre de visionnements à la date de clôture : 169

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

1.1 Mot de bienvenue :

La présidente du conseil d'administration Mme Marie-Claude Beaudin souhaite la bienvenue à tous et présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ainsi que ceux qui sont en soutien afin que l'assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements. Elle précise également qu'elle agira à titre de présidente d'assemblée et explique que la formule d'assemblée à distance implique que certains votes se feront en direct et que d'autres feront l'objet d'un vote en différé au cours des quatre (4) prochains jours. Le tout sera expliqué au fur et à mesure du déroulement.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins :

Un message du président et chef de la direction du Mouvement, M. Guy Cormier est diffusé.

2- FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE :

2.1 Règles pour participer à l'AGA :

Le directeur général et secrétaire d'assemblée Michel Gamelin est invité à expliquer les règles de fonctionnement pour la votation en direct ainsi que pour les interactions entre les intervenants et les membres au cours de la rencontre. Il rappelle également que pour voter, un membre doit être membre de plein droit depuis au moins 90 jours.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices :

La présidente reprend la parole et explique que deux personnes présentes physiquement et également membres de la caisse doivent être nommées à titre de scrutateurs.

Elle propose alors, Mme Nathalie Martin et M. Jonathan Poisson afin d'agir comme scrutateurs et invite les membres à voter sur cette proposition.

Il est donc proposé et appuyé d'adopter la proposition de nommer Mme Nathalie Martin et M. Jonathan Poisson comme scrutateurs.

2.3 Adoption de l'ordre du jour :

Le directeur général et secrétaire d'assemblée est invité à faire lecture de l'ordre du jour.

Il est par la suite proposé et appuyé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2022 :

La présidente mentionne que le procès-verbal de la rencontre du 28 mars 2022 a été déposé sur le site Internet de la caisse en même temps que l'avis de convocation. Considérant que les membres ont pu en prendre connaissance avant la rencontre, la lecture de celui-ci ne sera pas faite et l'on peut ainsi procéder à son adoption.

Il est alors proposé et appuyé d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2022.

3- RETOUR SUR L'ANNÉE 2022 :

3.1 Rapport du conseil d'administration :

Avant de débiter la présentation du rapport du conseil d'administration, la présidente prend un moment pour présenter les personnes qui composent le conseil d'administration et les remercie chacun pour leur implication.

Elle passe ensuite en revue les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées.

En terminant, elle remercie chaleureusement les 220 employés et gestionnaires pour leur engagement sans oublier le directeur général, Michel Gamelin, qui dirige cette coopérative de manière inspirante.

Elle prend ensuite un moment pour remercier plus particulièrement les administrateurs sortants de charge en 2022 et 2023 pour leur implication et dévouement tout au long de ces années, dont M. Michel Tourangeau, M. Daniel Bilodeau et Mme Mélissa Chalut.

Finalement, un merci spécial est adressé à tous les 92 888 membres particuliers et entreprises pour leur fidélité et leur confiance.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

La présidente présente alors le bilan de la surveillance relativement à trois règles déontologiques pour la dernière année dont le constat est le suivant :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier :

Le directeur général débute la présentation par les résultats de notre grand groupe coopératif auxquels notre caisse contribue et par la suite, une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers de la dernière année financière du Mouvement Desjardins est diffusée.

Afin d'avoir une meilleure connaissance de la situation financière plus précise de notre caisse, une capsule vidéo faisant part des résultats financiers de la caisse est présentée pour l'année 2022.

Comme il n'y a aucune question ou aucun commentaire, la présidente poursuit la rencontre.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu :

La présidente invite le président du comité coopération, M. Benoit Bussière, à présenter les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu ou en dons et en commandites. Une courte capsule vidéo est alors diffusée.

En résumé, c'est un montant de 349 273\$ qui a été remis à la communauté au moyen de dons et commandites et un montant de 551 526\$ remis par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu qui a terminé l'année avec un solde de 2 396 000\$.

Il présente ensuite, par de courtes vidéos, les diverses initiatives mises de l'avant en éducation financière par le Mouvement et auxquelles la caisse participe.

D'autres initiatives ont aussi été mises en place par la caisse en collaboration avec des partenaires du milieu. Il énumère alors la liste et mentionne que celles-ci ont connu une belle participation.

Il termine en expliquant ce que représente l'aide apportée par le Mouvement Desjardins que ce soit avec le Fonds du Grand Mouvement, les différents programmes de finance solidaire disponibles ou encore les programmes d'aide destinés aux membres entreprises.

4- PÉRIODE DE QUESTIONS :

La présidente invite les membres qui le désirent à soumettre leurs questions ou commentaires au conseil d'administration via la boîte de dialogue prévue à cet effet

Un membre de la caisse fait le commentaire qu'il serait intéressant que l'assemblée générale annuelle soit sous-titrée pour les malentendants. La présidente trouve l'idée intéressante, en prend bonne note et transmettra le tout pour voir la faisabilité dès l'an prochain.

Un autre membre se demande si des actions préventives ont été prises par le Mouvement à la suite des événements survenus à Silicon Valley. La présidente le rassure en mentionnant que le système bancaire canadien est très réglementé, que la situation financière du Mouvement Desjardins est très solide et que même s'il n'y a pas de réelle inquiétude, le Mouvement suit de très près la situation.

Comme aucun autre membre ne se manifeste, la présidente mentionne que la période de questions est maintenant terminée et poursuit l'assemblée.

5- PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE :

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – Vote en différé :

Afin de bien expliquer la ristourne, élément distinctif de notre coopérative, une capsule vidéo est diffusée.

La présidente revient par la suite pour rappeler que la proposition qui leur sera présentée par le directeur général fera l'objet d'un vote après l'assemblée. Les membres peuvent revoir la proposition de trois différentes façons et elle rappelle aux membres où trouver l'information. Finalement, elle précise à tous les membres que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de notre communauté et il est conforme aux encadrements applicables.

Le directeur général présente alors la recommandation suivante concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes :

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	29 186 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	122 158 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	405 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	32 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	151 781 k\$
Affectation au FADM	(748) k\$
Affectation à la RRE	(25 102) k\$
Affectation à la réserve générale	(125 932) k\$
Solde des excédents à répartir	0

Proposition de versement pour l'année 2022 :

- 747 540\$ Fonds d'aide au développement du milieu
- 5 389 913\$ Ristournes aux membres, réparties comme suit :

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ³	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN \$
Comptes		791 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	626 k\$
Fonds		275 k\$
Prêts et marges de crédit		1 784 k\$
RISTOURNE ASSURANCES⁴	23 \$ /1 000 \$ de prime	714 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT⁴	0,58 \$ /1 000 \$ d'achats nets	332 k\$
RISTOURNE PRODUITS⁴	Montant de 50 \$⁵	806 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE⁴	Montant de 23 \$ /1 000 \$ d'honoraires et de commissions	61 k\$

Après la présentation, aucune question ou aucun commentaire n'est soulevé. La présidente invite alors les membres habilités à le faire à proposer et appuyer la recommandation présentée. La recommandation présentée pour le partage des excédents est alors proposée et appuyée.

C'est donc cette recommandation qui fera l'objet du vote en différé tout de suite après la présentation de l'assemblée. D'autres précisions pour le fonctionnement sur la votation en différé seront transmises au point 5.3.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration :

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection :

Les rôles des officiers sont précisés.

Tout comme le prévoit le règlement, c'est Mme Marie-Claude Beaudin présidente du conseil d'administration qui agira à titre de présidente d'élection et M. Michel Gamelin, directeur général, qui agira quant à lui à titre de secrétaire d'élection. Ils seront tous les deux assistés dans leurs fonctions par les scrutateurs.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature :

Mme Julie Boncompain, administratrice et membre du comité de mise en candidature, est invitée à venir faire part du rapport du comité de mise en candidature.

Elle débute en expliquant la démarche annuelle du profil collectif enrichi qui a conduit aux critères recherchés qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures. Les critères recherchés chez les candidats sont alors présentés :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :
 - Expérience significative sur un conseil d'administration
 - Expérience membres/clients (service à la clientèle)
 - Gestion d'entreprise et/ou Gestion financière
- 1 ou 2 femmes et 2 ou 3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étant également invitées à soumettre leur candidature
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
 - 1 ou 2 de 18-34 ans et 2 ou 3 de 65 ans et plus
- Connaissance approfondie de Desjardins
- Provenant également de la diversité ethnoculturelle

Pour l'assemblée générale de cette année, cinq (5) postes sont à combler et la Caisse a reçu cinq (5) candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins. Voici les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- Nedgy Augustin
- Nicole Blanchette
- Benoit Bussière
- Alexandre Rousseau
- Ramzi Sfeir

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande.

5.2.3 Présentation des personnes candidates :

Les candidats sont alors appelés à tour de rôle par ordre alphabétique de nom de famille à venir se présenter pour un temps maximal de deux (2) minutes chacun.

5.2.4 Élection par acclamation :

Cinq (5) postes sont à pourvoir au conseil d'administration et la Caisse a reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

La présidente d'élection peut donc, dès maintenant, déclarer élues par acclamation, les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration :

- Nedgy Augustin
- Nicole Blanchette
- Benoit Bussière
- Alexandre Rousseau
- Ramzi Sfeir

La présidente félicite les administrateurs.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats :

La présidente donne les précisions pour que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé pour la proposition de partage des excédents annuels et des ristournes qui a été présentée. Pour le vote, en plus d'AccèsD, les membres peuvent se présenter en caisse et utiliser une borne de votation. Cette nouveauté a été mise en place principalement pour les membres qui n'utilisent pas AccèsD.

Dès la fin de la présentation de l'assemblée, la période de votation sera ouverte et il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 7 avril 2023, à 23h59.

La présidente donne maintenant quelques précisions sur l'annonce des résultats des votes et sur la levée de l'assemblée qui se fera dès que les résultats de votes seront publiés sur le site Internet de la caisse et disponibles auprès de la caisse.

Il est également précisé qu'advenant que le vote s'avère être négatif sur la proposition faite, la fin de l'assemblée ne pourra être annoncée. Cette dernière sera donc ajournée et sera reprise au cours des prochains jours avec une nouvelle proposition. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6- FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS :

C'est au nom de tout le conseil d'administration que la présidente remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers l'équipe de la Caisse Desjardins du Centre-est de Montréal. Elle félicite à nouveau les membres du conseil d'administration nouvellement élus et remercie ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée.

Finalement, elle remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres et invite ces derniers à suivre les prochaines communications.

7- PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard du scénario recommandé par le conseil d'administration :

- **Proposition sur la répartition des excédents annuels :**
94,47% des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est alors adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11h22.

Signé à Montréal, ce 15 avril 2024.

Marie-Claude Beaudin / présidente

Nicole Blanchette / secrétaire